



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230321-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 21 mars 2023

Délibération : N° 2023-12

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mille vingt trois le Mardi 21 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 13 mars 2023

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, David BOUTILLIER, Victorien POTIN ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Michel BRIDE

Vote du compte administratif communal – Budget principal 2022

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 relatif au budget principal de la commune de La Capelle et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 690 750,54 €

Recettes : 3 087 747,02 €

Excédent de clôture de l'exercice : 396 996,48 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 020 612,61 €

Recettes : 1 576 957,77 €

Excédent de clôture de l'exercice : 556 345,16 €

Mme CLAEYS-HENNEBELLE, doyenne de l'assemblée, procède au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230321-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Vu la Commission Finances du 6 mars 2023;

DECISION

Le Conseil Municipal, (en l'absence de M.Johann WERY, Maire)

Après discussion et en avoir délibéré

A la majorité des membres,

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2022 de la commune de La Capelle,

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 4

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 21 mars 2023

Le Maire

Johann WERY

